

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de BriançonCommune
LE MONETIER LES BAINS 05220**N°004/2026****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Date de convocation : **18 février 2026**Date d'affichage : **26 février 2026****L'an deux mil vingt-six,**

Le 25 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Jean-Michel BRUNET, Yveline CORDIER, Jean-Baptiste CRAFFK, Violaine PIQUET-GAUTHIER,

Pierre SAVOLODELLI, **formant la majorité des membres en exercice****Absents :**

Marielle BOY, Lisa FAURE

Fabrice LOISEAU a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	12
PRESENTS	:	10
VOTANTS	:	10

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 : COMMUNE – REGIE DES GRANDS BAINS - SERVICE DE L'EAU – CAMPING – REGIE DES TRANSPORTS – PICO CENTRALE DU TABUC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation

AR Prefecture

005-210500799-20260225-004_2026-DE
Reçu le 27/02/2026

au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter les résultats d'exploitation en priorité à l'exécution des virements à la section d'investissement ;

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025 ;

CONSTATANT que les balances et les documents provisoires font apparaître pour les différents budgets des résultats de clôture de fonctionnement 2025 de :

- pour la Commune	+ 1 123 473,11€
- pour la régie des Grands Bains	+ 2 840 348,78€
- pour le service de l'Eau	+ 410 221,41€
- pour le camping	+ 60 417,65€
- pour la Régie des Transports	+ 27 609,45€
- pour la Pico Centrale du Tabuc	+ 364 072,37€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2025 (voir tableaux en annexe).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Fabrice LOISEAU